

somme *numérique*

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020

Comité syndical du 14 novembre 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2020, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du syndicat mixte inscrite dans le code général des collectivités territoriales. En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

- ❖ L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit
- ❖ Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique

II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2019

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES POUR 2020

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

- ❖ Budget principal – les cotisations syndicales
- ❖ Budget principal – la contribution ENT
- ❖ Budget principal – le service de médiation mobile
- ❖ Budget annexe – le Réseau d'Initiative Publique
- ❖ Budget annexe – le centre de services numériques mutualisés

2. Les dépenses de fonctionnement

- ❖ Dépenses de personnel
- ❖ Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL
- ❖ Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET ANNEXE

V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail
2. BUDGET PRINCIPAL – l'acquisition de matériels informatiques et l'aménagement des locaux
3. BUDGET ANNEXE – le Data center
4. BUDGET ANNEXE – les raccordements de sites publics
5. BUDGET ANNEXE – les raccordements finaux FTTH
6. BUDGET ANNEXE - l'opération 100% FTTH 2019-2024
7. BUDGET ANNEXE – une nouvelle salle d'hébergement pour les équipements du RIP de la Somme

VI. PREVISIONS GLOBALES 2020

VII. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte
2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2020

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

Le syndicat mixte Somme Numérique évolue dans un contexte juridique désormais clairement établi et qui s'est largement étoffé ces dernières années.

L'article 2 de ses statuts stipule que le syndicat mixte a pour objet principal d'intervenir « dans le domaine de l'établissement et l'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques ».

Il a en outre pour missions de favoriser le développement des usages dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation, la santé, la citoyenneté, l'économie et l'emploi. Il peut également proposer des prestations de services à ses membres à partir de son centre serveurs.

❖ L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

Du point de vue du développement des infrastructures, l'action du syndicat mixte reste liée aux quelques textes fondateurs suivants :

Loi n° 2004-575 pour la confiance en l'économie numérique.

- **Article L1425-1** du code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités territoriales à déployer, voire à gérer des réseaux de communications électroniques, les RIP (réseaux d'initiative publique).

Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite Pintat

- faciliter la transition vers la télévision numérique (TNT)
- prévenir l'apparition d'une fracture numérique dans le très haut débit , avec la mise en place de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) à l'échelle du département au moins (article 23)
- création d'un fonds de soutien aux projets d'aménagement numérique inscrits dans un SDTAN (article 24)
- obligation de mutualisation des travaux dans le but de favoriser la pose de fibre optique à l'occasion de travaux sur les infrastructures des réseaux aériens et souterrains (article 27) - Décret n° 2010-726 du 28/6/2010 pris en application de l'article L.49 du CPCE)
- enfouissement coordonné dans un ouvrage souterrain commun d'une ligne aérienne du réseau électrique et de la totalité des câbles de communications électroniques aériens correspondants (article 28)

Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, dite Loi de relance

- Obligation est faite aux détenteurs d'infrastructures mobilisables d'accueillir des réseaux de communications électroniques.

Lancé en février 2013, **le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022**, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Pour atteindre cet objectif, il mobilise **un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État**, pour déployer les infrastructures de l'Internet très haut débit sur tout le territoire.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit qui vise à :

- **Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France** par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économique,
- **Rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi, etc.,
- **Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.**

Selon les données de l'Agence du Numérique – Plan France Très Haut Débit :

- 100% des départements et collectivités d'Outre-mer sont impliqués dans le Plan France Très Haut Débit autour de 84 projets ;
- Fin 2018, **56 % du territoire était couvert en très haut débit (>30Mbit/s)** et **85 % du territoire en bon haut débit (>8Mbit/s)** ;
- **2 millions** de lignes de fibre optique jusqu'à l'abonné ont été construites depuis le début de l'année 2019 ;
- **21 millions** de foyers et d'entreprises ont accès à des services de très haut débit.

Dans les territoires ruraux, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet d'ici 2022, pour 45% de la population, en mobilisant un investissement de 13 à 14 milliards d'euros, dont une subvention de l'État de 3,3 milliards d'euros.

Le gouvernement a annoncé l'octroi de 242 millions € en faveur des Réseaux d'Initiative Publique dont 36,18M€ pour Somme Numérique et la réouverture du guichet France Très Haut Débit au 1^{er} trimestre 2020 avec 140 millions € pour les projets non financés à ce jour.

❖ Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique

Du point de vue des services d'administration électronique, le syndicat mixte accompagne les collectivités et établissements publics dans l'évolution de leur organisation et la prise en compte des nouvelles contraintes qui s'imposent à elles dans le domaine de la dématérialisation, l'ouverture des données, le stockage et l'archivage, les échanges de données avec les services de l'Etat ...

- La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 ;
- Le Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ;
- Le plan de transformation numérique de la commande publique depuis 2016 ;
- Les nouvelles normes de la dématérialisation des échanges avec le Comptable public et avec la Préfecture ...

Le syndicat mixte constitue un outil au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation. L'exemple le plus marquant reste à ce jour le développement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles maternelles et élémentaires avec un financement du FEDER depuis le démarrage de l'opération en fonctionnement et en investissement et une baisse des coûts unitaires au fur et à mesure des renouvellements de marchés.

II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2019

L'activité de Somme Numérique a connu des avancées remarquables dans le courant de l'année 2019 tant pour le déploiement du Très haut débit que pour le développement de ses services.

1. La concrétisation du projet d'acquisition du Data center et des bureaux sis au 43 Avenue d'Italie à Amiens marque une nouvelle étape dans l'activité du syndicat mixte.
 - a. Le changement d'adresse de Somme Numérique a été formalisé par une modification des statuts validée par le Comité syndical le 3 juin 2019, confirmée par arrêté préfectoral en date du 11 juillet 2019.
 - b. Le recrutement du Responsable systèmes en mai 2019 permet d'assurer la prise en main immédiate du Data center et d'assurer le déménagement progressif des services existants dans la salle St Fuscien, en collaboration avec l'infogérant NEURONNEXION.
 - c. Le 20 septembre 2019, le syndicat mixte inaugurerait officiellement son Centre de services mutualisés basé sur l'infrastructure du Data center. Le syndicat mixte peut désormais proposer une offre de services renforcée et plus sécurisée notamment en termes de sauvegarde et stockage des données publiques.
 - d. Par arrêté du Ministère de la culture en date du 19 septembre 2019, le Centre de Gestion de la fonction publique du Nord obtient son agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, au moyen de son système d'archivage hébergé par les centres serveurs de Lezennes et d'Amiens. Cette décision marque une étape importante de la collaboration engagée avec le Centre de Gestion de la fonction publique du Nord permettant de fournir un service de qualité pour l'archivage des données publiques, dans un cadre de mutualisation gagnant-gagnant pour toutes les collectivités de la Région des Hauts de France.
 - e. Sur le volet des Espaces Numériques de Travail, le syndicat mixte a lancé en juillet 2019 une nouvelle démarche d'évaluation des outils et usages mis à disposition avec le cabinet KPMG Expertise et Conseil, qui devrait aboutir à une restitution au 1^{er} semestre 2020. A l'échelle régionale, le syndicat mixte a participé à la consultation lancée par la Région Hauts de France au titre du groupement de commandes pour la mise à disposition d'une plateforme commune d'environnements numériques de travail pour l'ensemble des élèves du 1^{er} degré jusqu'au lycée. Le présent accord-cadre régional a été notifié en mai 2019 à OPEN DIGITAL EDUCATION, titulaire du marché de Somme Numérique depuis septembre 2018.

2. Concernant la mise en œuvre du SDTAN, l'accord de subvention FSN à hauteur de 36,10M€, confirmée par une lettre du 1^{er} Ministre en date du 23 octobre 2019 conforte le financement du programme 100% FTTH, en plus des apports du FEDER, de la Région Hauts de France, de la Région Normandie, du Département de la Somme et des EPCI.
- Côté mise en œuvre, le programme de travaux 2019-2024 a officiellement été lancé en janvier 2019 avec l'ensemble de la chaîne de construction, AXIANS et SOGETREL pour la conception-réalisation, RESOCITY en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle des opérations, IF CONSEIL en tant que facilitateur d'insertion et CSPS consulting pour la coordination SPS. L'équipe de Somme Numérique a également été renforcée avec l'arrivée d'un 2^e ingénieur FTTH en mai 2019 et d'une assistante comptable en septembre.
 - Côté commercialisation, les actions du groupe COVAGE et de la société dédiée portent leurs fruits avec l'arrivée de Bouygues et SFR en début d'année 2019 qui boostent considérablement les commandes de raccordement. ORANGE a également annoncé son arrivée sur le RIP de la Somme dans les locaux de Somme Numérique le 20 septembre 2019.

Face à l'ensemble de ces évolutions, le Département de la Somme et Amiens Métropole ont souhaité réaliser un audit prospectif s'appuyant sur l'analyse des comptes et de l'activité de Somme Numérique, l'identification des risques avec incidences immédiates ou différées pour les collectivités (augmentation de la contribution, appel en garantie d'emprunt,...).

L'objectif de cet audit était multiple :

- analyser l'organisation budgétaire
- analyser les services proposés et leur équilibre financier
- analyser l'adéquation des ressources avec les domaines d'intervention
- analyser les investissements financés par les membres
- analyser le plan de financement de l'acquisition et de l'équipement des nouveaux locaux

Il a été réalisé par le cabinet SPQR et une restitution finale a été présentée aux Présidents du Département et d'Amiens Métropole le 7 octobre 2019.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES POUR 2020

« Somme Numérique change de lieu et de dimension » (la presse régionale)

Les orientations proposées pour l'exercice budgétaire 2020 peuvent se résumer ainsi :

1- Assurer la réussite du plan 100 % FttH

Les moyens mis en place en 2019 semblent satisfaisants au niveau du marché et du dispositif interne et externe de contrôle des travaux. Les financements sont assurés. Il convient toutefois de rester vigilant.

Le principal défi sera de doubler la capacité de production des prises FttH pour respecter la feuille de route du SDTAN 2 prévoyant la couverture complète du territoire de compétence de Somme Numérique en 2024. Les NRO de Péronne, Doullens, Saint Valéry sur Somme, Cayeux sur mer et Montdidier doivent être ouverts à la commercialisation dans le premier semestre 2020. L'ensemble de la programmation telle qu'elle a été définie par la commission réseau de Somme Numérique est jointe en annexe.

2- Assurer la mise sur orbite des nouveaux services d'hébergement et de stockage et promouvoir l'utilisation des services du Data Center par nos membres.

Le centre de services mutualisés de Somme Numérique souvent présenté sous le terme « data center » a pour vocation première et essentielle d'augmenter la sécurité et la pérennité du stockage des données publiques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, dans le Département de la Somme et plus généralement en Région Hauts de France.

Une grille tarifaire élargie est ainsi proposée dès début 2020 avec en particulier le service de stockage sauvegarde et synchronisation des données et les services de mise à disposition de machines virtuelles ; par ailleurs une activité de « housing » (hébergement de serveurs) avec ou sans infogérance sera mise en place à la demande, notamment avec Amiens Métropole.

3- Assurer le déploiement du Service d'Archivage Electronique Mutualisé (SESAM) et mettre en œuvre de nouvelles coopérations horizontales.

Notre partenaire le Centre de Gestion du personnel de la fonction publique territoriale du Département du Nord (CDG 59) a vu ses efforts récompensés par la labellisation par le Service Interministériel des Archives de France du service SESAM (« service électronique sécurisé d'archivage mutualisé »). Le service aujourd'hui disponible doit se déployer au sein des collectivités des Hauts de France et nous pensons qu'il ouvre la voie à toute une série de conventions de coopération horizontale avec les acteurs de la mutualisation des services numériques dans les collectivités des Hauts de France, dans le cadre de la stratégie et de la dynamique impulsée par la Région.

4- S'approcher du « 100 % ENT », poursuivre l'intégration du numérique, mettre en œuvre les conclusions de l'évaluation en cours.

Avec l'action volontariste menée dans l'est de la Somme à travers la mise en œuvre du contrat de ruralité nous pensons être proches d'atteindre l'objectif que nous nous étions donnés d'une disponibilité des ENT pour 100% des élèves des écoles primaires et élémentaires du Département de la Somme en 2020.

En 2019 des expérimentations ont été lancées sur certains territoires pour impliquer davantage la sphère collectivité dans les ENT et une nouvelle évaluation, confiée au cabinet KPMG, a été lancée (ses conclusions feront l'objet d'une présentation publique courant 2020).

Grâce à un financement complémentaire obtenu auprès du secrétariat d'Etat au numérique nous expérimenterons une action auprès des parents en situation d'« illettrisme » grâce au dispositif Pass'numérique.

5- Ouvrir le service de médiation mobile avec les adhérents volontaires de Somme Numérique.

A l'heure où nous amenons la fibre optique et donc les meilleurs services numériques dans tout le territoire et chez chaque Samarien, il nous a paru essentiel de répondre au défi de l'accessibilité de services numériques, amenés à se substituer de plus en plus aux anciens modes d'accès en « présentiel ». Plus les services sont dématérialisés et plus se révèlent des signaux d'alerte sur l'importance de la proportion de la population qui ne peut y avoir accès, et qui ne concerne pas que les « personnes âgées ». Il nous a semblé que Somme Numérique, sans prétendre résoudre la question seul, pouvait apporter sa pierre à l'édifice, avec le soutien de la Région Hauts de France, du FEDER et éventuellement de la Banque des Territoires, en mettant à disposition de ses adhérents (EPCI communes CCAS ...) un véhicule équipé spécifiquement et un animateur recruté pour sa capacité de médiation de manière à pouvoir toucher les populations des zones les plus rurales ou les moins facilement accessibles.

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

❖ Budget principal – les cotisations syndicales

Une cotisation unique pour les EPCI. La trajectoire adoptée lors du Débat d'Orienta­tion Budgétaire de 2016 consistait au rapprochement des cotisations par habitant pour l'ensemble des EPCI, tandis qu'Amiens Métropole cotisait pour un montant plus élevé jusqu'à aujourd'hui. Tenant compte du besoin de financement maîtrisé du budget principal, il avait été décidé au budget 2019 de ne pas augmenter la cotisation des EPCI, tout en diminuant celle d'Amiens Métropole. Les montants adoptés étaient donc de 0,50€ par habitant pour le Département, 0,70€ pour Amiens Métropole et 0,65€ pour les autres EPCI.

Pour l'exercice 2020, il est proposé de fixer la contribution par EPCI à 0,67€ par habitant et de maintenir la cotisation du Département à 0,50€ par habitant.

Membre	BP 2019		population 2019 source dgcl	DOB 2020		Variation 2019/2020
Département	0,50	285 939,50	572 744	0,50	286 372,00	0%
CA Amiens Métropole	0,70	127 820,00	183 911	0,67	123 220,37	-4%
CA Baie de Somme	0,65	33 189,00	50 842	0,67	34 064,14	3%
CC Avre Luce Noye	0,65	15 180,10	22 231	0,67	14 894,77	-2%
CC de la Haute Somme	0,65	18 678,40	28 547	0,67	19 126,49	2%
CC du Grand Roye	0,65	16 391,05	26 253	0,67	17 589,51	7%
CC du Pays du Coquelicot	0,65	18 861,70	29 090	0,67	19 490,30	3%
CC du Val de Somme	0,65	17 346,55	26 799	0,67	17 955,33	4%
CC du Vimeu	0,65	15 375,10	23 445	0,67	15 708,15	2%
CC Est de la Somme	0,65	13 699,40	21 015	0,67	14 080,05	3%
CC Nièvre et Somme	0,65	18 666,05	28 670	0,67	19 208,90	3%
CC Ponthieu Marquenterre	0,65	22 021,35	33 878	0,67	22 698,26	3%
CC Somme Sud Ouest	0,65	25 556,05	39 455	0,67	26 434,85	3%
CC Terre de Picardie	0,65	12 080,90	18 595	0,67	12 458,65	3%
CC Territoire Nord Picardie	0,65	21 088,60	32 417	0,67	21 719,39	3%
CC Villes Sœurs	0,65	25 379,25	38 692	0,67	25 923,64	2%
		687 273,00			690 944,80	

❖ Budget principal – la contribution ENT

La contribution au titre du service mutualisé des Environnements Numériques de Travail est fixée selon les termes de la Charte de fonctionnement des ENT, cette contribution permet de financer l'accès à la plateforme ENT et ses contenus pédagogiques, déduction faite des subventions perçues au titre du FEDER.

La contribution pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 6,50 € par élève, soit en baisse de 22% par rapport aux années précédentes. Instruit par les services de la Région Hauts de France, le financement FEDER pour les années 2018 à 2020 a été validé avec un taux de 40% en fonctionnement et en investissement.

La contribution 2020 sera définie après validation des comptes de l'année 2019.

Avec près de 35 400 élèves à ce jour, ce service bénéficie toujours d'un effet de mutualisation dynamique.

Le budget 2020 se base sur une projection de 38 000 élèves en maternelle et primaire et 21 330 collégiens, pour un budget global équilibré de 430 000€, sans modification du montant de la contribution par élève à ce stade prévisionnel.

❖ Budget principal – le service de médiation mobile

La « Médiation Numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun.

Le numérique est aujourd'hui de plus en plus présent dans la vie de Français. Toutefois, 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu Internet, et se sentent en difficulté avec ses usages.

Pour répondre à cette préoccupation sociétale, Somme Numérique souhaite s'engager dans une démarche d'accompagnement des collectivités et de leurs habitants par le développement d'un service de médiation numérique nomade mutualisé.

Cette démarche trouve tout son sens pour Somme Numérique notamment par toute la population cible concernée par les environnements numériques de travail et qui doit donc s'approprier ces nouveaux outils pour conserver un lien avec leurs enfants et toute la sphère éducative.

Un dossier de financement a été déposé auprès de la Région Hauts de France sur la base d'une offre de médiation numérique clef en main, permettant aux collectivités de lutter efficacement contre l'illectronisme et de rompre l'isolement numérique auquel sont confrontés les habitants.

Le syndicat mixte souhaite développer ce service en accord avec les EPCI ; cette expérimentation sera donc menée sous condition de trouver un besoin suffisant puisqu'il implique un investissement initial et le recrutement d'un agent de médiation.

Les EPCI intéressés participeraient à hauteur du nombre de journées de médiation organisées sur leur territoire. Des réunions de concertation avec les EPCI sont organisées en cette fin d'année 2019 afin de valider la mise en place de ce service.

Il est proposé d'affecter cette activité au budget principal.

Le budget prévisionnel de ce service se décline ainsi :

INVESTISSEMENT	
CHARGES	
Achat	55 580,00 €
Achat caisson Nao case M500 pour tablette	5 080,00 €
Achat video projecteur	500,00 €
Véhicule hybride plus parabole	50 000,00 €
RECETTES	
Région 20 %	11 116,00 €
Feder 40 % hors véhicule	2 232,00 €
Somme Numérique	42 232,00 €

FONCTIONNEMENT			
CHARGES	2020	2021	TOTAL
Services extérieurs	8 800,00 €	10 700,00 €	19 500,00 €
Logiciel MDM de déploiement (licence) + livraison + formation	700,00 €	700,00 €	1 400,00 €
Carburant (1)	8 100,00 €	10 000,00 €	18 100,00 €

Autres services extérieurs	36 000,00 €	42 000,00 €	78 000,00 €
Publicité, publication	20 000,00 €	24 000,00 €	44 000,00 €
Frais postaux et de télécommunications	10 000,00 €	12 000,00 €	22 000,00 €
Abonnement opérateur	6 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €
Charges de personnel	40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €
Rémunération des personnels,	40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL DES CHARGES	84 800,00 €	92 700,00 €	177 500,00 €

RECETTES

Région 20 %			35 500,00 €
Feder 40 %			71 000,00 €
Banque des Territoires			30 000,00 €
Somme Numérique			41 000,00 €

TOTAL PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES TOTALES	233 080,00 €	
REGION	46 616,00 €	20,00%
FEDER	73 232,00 €	31,42%
BANQUE DES TERRITOIRES	30 000,00 €	12,87%
SOMME NUMERIQUE	83 232,00 €	35,71%

❖ Budget annexe – le Réseau d’Initiative Publique

Afin d’améliorer la lisibilité de cette activité autour du réseau fibre optique qui engendre de nombreux flux financiers, il est proposé de la séparer en deux sous-budgets :

- l’un consacré à l’exploitation et la commercialisation du réseau avec les flux consacrés à la DSP et au fonctionnement du GFU ;
- l’autre dédié au suivi des investissements liés à la mise en œuvre du SDTAN.

• Exploitation et commercialisation du réseau de fibre optique

- L’exploitation du réseau de fibre optique public

Somme Numérique a confié l’exploitation, la supervision, la maintenance et la commercialisation de son réseau de fibre optique à Covage Somme dans le cadre d’une convention de DSP sous forme d’affermage d’une durée de 17 ans, entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le syndicat mixte ayant débuté la création de son réseau au début des années 2000, il permet aujourd’hui de fournir un service haut débit et très haut débit à de nombreux sites publics membres, constituant un Groupement Fermé d’Utilisateurs.

Définition du « Site public Membre » tenant compte de la nécessité de circonscrire le raccordement aux sites publics propres aux membres du syndicat mixte justifiant de la relation « in house » pour la fourniture de ces services Haut et Très haut débit : *désigne le point de raccordement d’un membre de Somme Numérique bénéficiaire du service de connectivité réservé aux membres du Syndicat (siège du Département ou de l’EPCI, mairies, centres techniques, ...) et dont la fourniture est assurée pour ses besoins exclusifs dans le cadre de son fonctionnement administratif et de ses activités de services publics directement placés sous son autorité, à l’exclusion de toute forme de délégation de service.*

La relation du syndicat mixte avec les communes et EPCI concernés par ce GFU est fixée dans une Charte de fonctionnement approuvée par le Comité syndical le 16 décembre 2014.

- Somme Numérique facture à ses membres les **prestations de raccordement et activation des sites publics**, incluant le montant des travaux réalisés pour leur compte, les frais d'activation du délégataire, la maîtrise d'ouvrage pour les études et la gestion de projet par les agents de Somme numérique, ainsi que le paramétrage par son info-gérant sur les outils de sécurité de Somme Numérique comme le pare-feu.

La contribution annuelle du GFU est facturée par le syndicat mixte à ses membres, puis reversée en totalité à Covage Somme, au titre de l'exploitation et de la maintenance du réseau. Elle comprend :

- **La contribution annuelle par site public connecté au réseau** ; fixée dans le catalogue des services de COVAGE à 840€ HT pour un raccordement fibre dédiée et 600€ HT en cas de raccordement au réseau FTTH de Somme Numérique.
- **La contribution au titre de l'accès DSL des sites publics par dégroupage** ; sur un périmètre géographique limité aux équipements installés par le syndicat mixte, selon les tarifs fixés par le délégataire.

Pour 2020, ces contributions liées au raccordement et à la fourniture des services Haut débit et Très haut débit sont estimées à 935 000€ HT.

- **La commercialisation du réseau aux opérateurs pour un service très haut débit de qualité aux usagers professionnels et particuliers**

La commercialisation auprès des opérateurs est assurée par COVAGE Somme. En contrepartie, le délégataire verse au syndicat mixte des redevances fixes et variables telles que négociées dans la convention de DSP, permettant à Somme Numérique de financer le fonctionnement du service et une partie du programme d'investissements (annuités d'emprunt).

Panel des redevances	Recettes 2019	Prévision 2020
Redevance fixe	900 000 €	900 000 €
Redevance pour frais de contrôle de la DSP	55 753 €	56 000 €
Redevance d'usage fixe par prise éligible FTTH	658 100 €	900 000 €
Redevance variable prises commercialisées FTTH	23 952 €	75 000 €
Redevance d'usage des raccordements FTTH et GFU	47 630 €	200 000 €
Total	1 685 435 €	2 131 000 €

L'année 2019 constitue une étape importante dans la commercialisation avec l'arrivée des opérateurs d'envergure nationale Bouygues et SFR dès le début d'année et Orange en fin d'année. Cela se traduit directement sur l'évolution des redevances de 2020.

• Mise en œuvre du SDTAN – programme 100% FTTH

Les élus du syndicat mixte conservent la maîtrise de l'aménagement numérique du territoire au travers de la réalisation des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN.

Dans le cadre du financement de ses investissements, et ce depuis le démarrage de la construction du réseau, le syndicat mixte souscrit les emprunts correspondant à la part de ses membres Département et EPCI, et perçoit des contributions annuelles de fonctionnement correspondant au montant des annuités d'emprunt de chacun. Pour 2020, cette contribution s'élève à 2 620 610€.

❖ Budget annexe – le centre de services numériques mutualisés

Le syndicat mixte Somme Numérique dispose d'un centre serveurs réparti sur trois salles techniques situées à Amiens (St Fuscien, Friant et Avenue d'Italie). Cette infrastructure lui permet de proposer aux collectivités et établissements publics de son périmètre d'intervention, des services liés à la dématérialisation et au développement de l'administration électronique.

L'accès aux services est centralisé sur une plateforme unique dénommée IRIS, ce qui permet de faciliter le travail des agents et des élus qui en bénéficient.

De nombreux services sont mis à disposition des membres du syndicat mixte sans contribution supplémentaire. Le Comité syndical a donc adopté une grille de tarifs différenciée entre EPCI et communes membres et établissements non membres.

Une proposition d'évolution du catalogue des services est jointe au présent DOB. Il s'agit de conforter les services existants tout en proposant une tarification adaptée garantissant un niveau de service suffisant pour les collectivités et établissements publics qui souhaitent en bénéficier. Il s'agit également de développer une nouvelle offre de services sur la base de l'infrastructure du Data center qui doit trouver toute son utilité et un équilibre financier progressif, par son utilisation croissante et l'appropriation qui en sera faite par les membres du syndicat mixte.

Cette gamme de services comprend à ce jour :

- La messagerie collaborative Zimbra ;
- La dématérialisation des flux comptables et actes budgétaires (PESV2 et factures électroniques)
- La transmission des actes au contrôle de légalité,
- L'accès à la plateforme de marchés publics à dimension régionale marchespublics596280.fr,
- La gestion des noms de domaine,
- L'hébergement de site Web,
- Le groupement de commandes télécoms,
- Le stockage et la sauvegarde de données,
- L'archivage grâce à l'agrément du Centre de Gestion de la fonction publique du Nord

La grille tarifaire complète est jointe au présent document.

Les évolutions pour 2020 concernent les services suivants :

- L'accès à la plateforme de **dématérialisation des marchés publics** à dimension régionale marchespublics596280.fr ;
 - o le marché concernant cette plateforme est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2020 avec une infrastructure renforcée permettant de supporter l'augmentation du nombre de consultations. Somme Numérique représente à ce jour 22% du nombre de consultations de cette plateforme accueillant également les collectivités du Nord et du Pas-de-Calais.
 - o Jusqu'à présent seuls les établissements non membres versent une contribution pour ce service.
 - o Il est proposé d'instituer une contribution de 45€ HT par consultation pour les communes et EPCI, avec un montant plafond de 8 000€ HT, et 55€ HT pour les établissements publics non membres. Cette contribution sera appelée à compter de l'exercice 2021, sur la base des consultations publiées sur la plateforme en 2020.
 - o Au budget 2020, seules les contributions des établissements non membres sont comptabilisées, à savoir 55€ HT par consultation dans la limite de 215€ HT, sur la base des consultations passées en 2019.

- La contribution PESV2 désormais dénommée **contribution Démat'** pour un accès de base à la plateforme IRIS comprenant la transmission des flux comptables, le contrôle de légalité, le parapheur et la signature électronique des documents, le mail sécurisé et le module de convocation.
 - o Cette contribution a été instituée en 2016 à raison de 0.05€ HT par habitant pour les EPCI et 0.07€ par habitant pour les communes. Elle s'élève à 200€ HT pour les établissements publics non membres.
 - o Tenant compte des évolutions précitées, il est proposé pour le budget 2020 d'augmenter le montant minimum de facturation à 75€ HT au lieu de 50€ HT. Cela concerne 246 communes de moins de 1070 habitants.
- **L'hébergement de sites Internet simples** sur serveurs mutualisés. Ce service est accessible à toutes communes et EPCI qui souhaite disposer d'un site Web basé sur le module Wordpress. Il concerne à ce jour 155 communes et 5 communautés de communes. Le service d'hébergement resterait disponible sans contrepartie financière pour les membres. Cependant, il est proposé de faire payer la formation réalisée par un agent de Somme Numérique à raison de 200€ HT par demi-journée.

Le syndicat mixte souhaite également proposer la mise en place de nouveaux services permis par l'infrastructure du Data Center :

- **Mise à disposition de machines virtuelles,**
- **Hébergement physique de serveurs.**

En synthèse, les recettes projetées pour ce sous-budget au titre des contributions relatives aux services d'administration électronique s'élèvent à 327 780€ HT.

Désignation des services	Contribution € HT
Messagerie collaborative Zimbra	77 880
Démat' accès IRIS	51 600
Service d'archivage électronique	75 100
Stockage et sauvegarde	45 200
Machines virtuelles et hébergement physique	45 000
Contributions des établissements non membres	33 000
Total	327 780



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Autre recette de fonctionnement lié à la mise en place du Data Center, le syndicat mixte a bénéficié d'une aide FEDER à hauteur de 40% des dépenses éligibles, comprenant les dépenses de personnel pour les années 2019 et 2020 de démarrage du service. Cela correspond à une inscription de 40 000€ au budget 2020.

2. Les dépenses de fonctionnement

❖ Dépenses de personnel

Le tableau des emplois permanents comprend 16 postes, tous pourvus en 2019. Les charges salariales sont réparties par service, pour plus de lisibilité des comptes

Budget principal – administration générale : 276 000€

1. un Directeur
2. une Directrice adjointe
3. une Assistante de Direction
4. un chargé de communication (temps non complet 21/35^e)

Budget principal – service administration électronique : 72 000€

5. un Chef de projet administration électronique

Budget principal – service ENT : 125 000€

6. un Chef de projet e-Education et lutte contre la fracture numérique
7. une assistante de gestion

Budget annexe – réseau : 387 000€

8. Un Ingénieur chargé de la gestion du Système d'Information Géographique
9. Un Chef de projet en réseaux et infrastructures de télécommunication
10. Un ingénieur chargé du suivi du déploiement FttH
11. Un ingénieur chargé du suivi du déploiement FttH
12. Un technicien réseaux
13. Une assistante administrative et financière
14. Une assistante comptable

Budget annexe – centre de services numériques : 79 000€

15. Un agent d'assistance technique chargé des services d'administration électronique
16. Un responsable systèmes

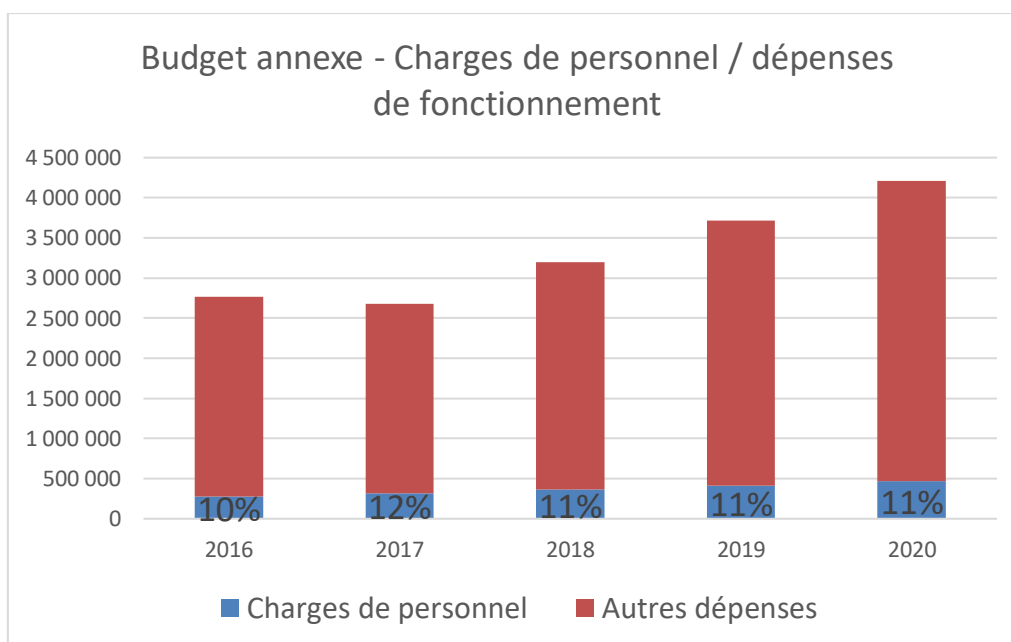
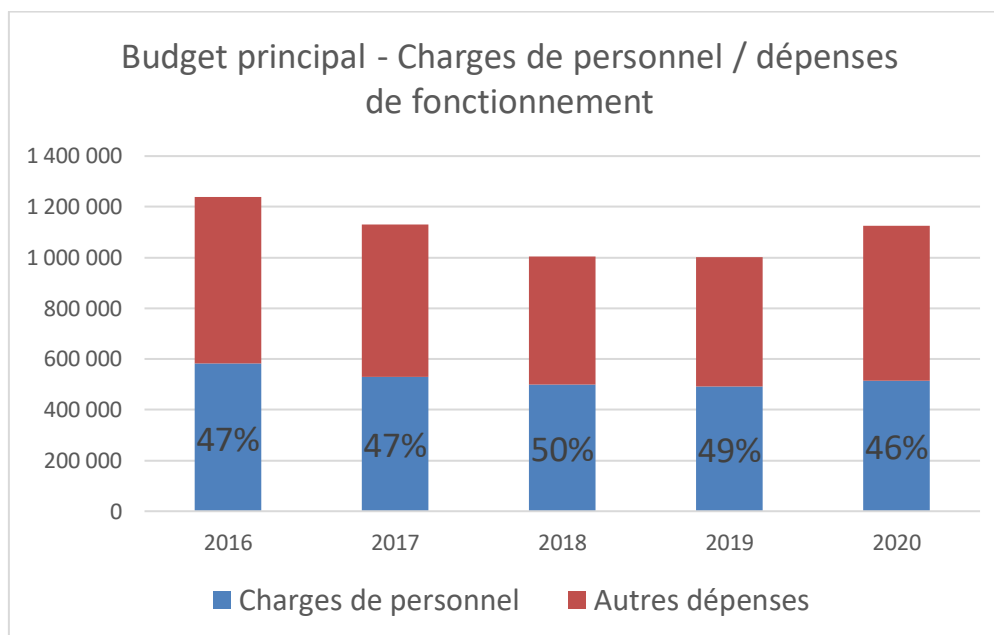
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences – besoins du syndicat mixte pour le développement de ses services en 2020

La recherche d'équilibre financier du centre de services numériques et l'appropriation des outils proposés par le syndicat mixte grâce à l'utilisation de son Data center suppose que le syndicat mixte fasse connaître ses services et mette ainsi plus de moyens en termes de marketing et de pédagogie auprès des collectivités et établissements publics cibles.

>> Il est proposé de procéder à un recrutement sous forme d'alternance pour le démarrage de cette activité courant 2020.

La mise en œuvre du service de médiation mobile, s'il est validé par les membres de Somme Numérique, suppose la création d'un poste de médiateur au tableau des emplois permanents. Cette délibération sera proposée le cas échéant au Comité syndical lors du vote du budget primitif.

Les graphiques suivants présentent la part des charges de personnel parmi les dépenses réelles de fonctionnement de chaque budget. *Les données des exercices 2019 et 2020 sont estimatives.*

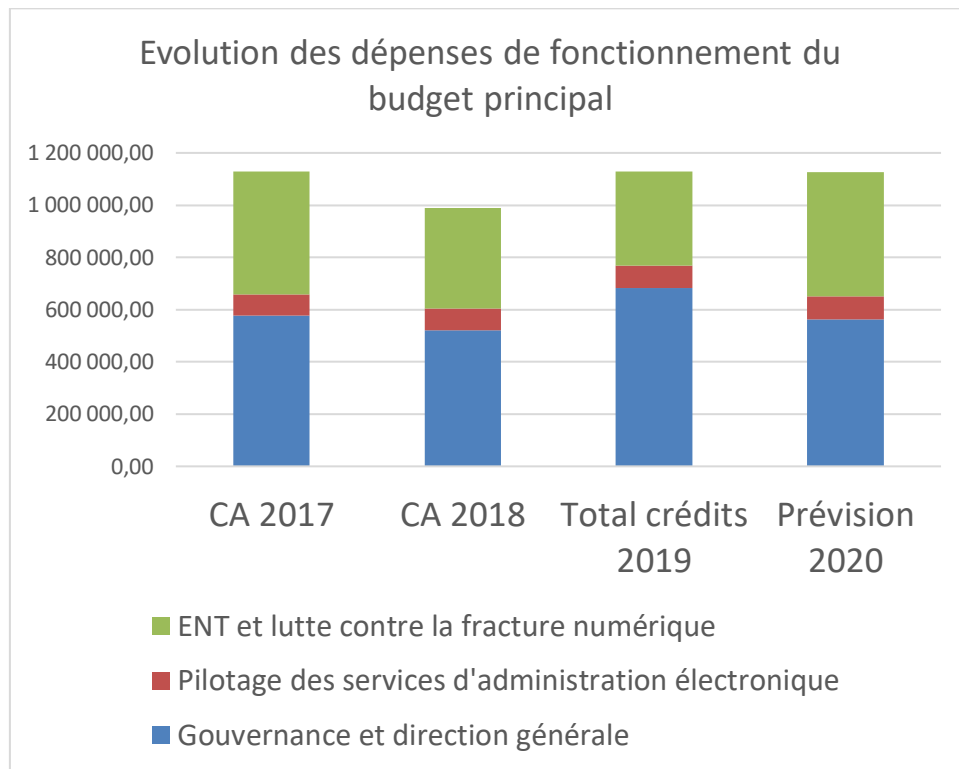


❖ Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace les activités suivantes : Fonctionnement de la structure, Gouvernance, Pilotage de nouveaux projets de services et Espaces numériques de travail.

Issues des prévisions exposées au présent DOB 2020, les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal s'élèveraient à 1 200 000€.

Ces prévisions de dépenses sont globalement stables par rapport à l'exercice 2019, avec un maintien des dépenses de structure malgré l'effet du déménagement et un dynamisme soutenu des Espaces Numériques de Travail couplé aux dépenses inscrites pour la mise en œuvre du service de médiation mobile.



Les dépenses prévisionnelles du BUDGET PRINCIPAL hors charges de personnel, s'élèvent à 600 000€.

Pour l'administration générale (286 000€), elles concernent pour 1/3 les charges liées à l'occupation des locaux, et par ailleurs les frais de représentation des élus, la communication et tous les moyens administratifs généraux liés au fonctionnement de la structure.

❖ Autres dépenses de fonctionnement du BUDGET ANNEXE

Le budget annexe retrace les activités relatives au centre de services numériques mutualisés et au réseau d'initiative publique.

Issues des prévisions exposées au présent DOB 2020, les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe s'élèveraient à 8 500 000€.

Présentation simplifiée des équilibres de la **section de fonctionnement** du budget annexe :

Section de fonctionnement du Budget annexe	Dépenses	Recettes	Solde
Centre de services numériques mutualisés	660 000€	370 000€	- 290 000€
Amortissements du Data center	280 000€	40 000€	- 240 000€
Exploitation et commercialisation du réseau	1 800 000€	4 120 000€	2 320 000€
Mise en œuvre du SDTAN	1 750 000€	2 620 000€	880 000€
Amortissements du réseau	4 000 000€	1 600 000€	- 2 400 000€
Total	8 490 000€	8 750 000€	260 000€

L'exploitation et la commercialisation du réseau (1,8 M€ HT)

Le Réseau d'Initiative Publique construit par Somme Numérique est confié à COVAGE SOMME par une convention de délégation de services publics sous forme d'affermage ; elle comprend la maintenance, l'exploitation et la commercialisation de ce réseau. A ce titre, COVAGE doit s'acquitter de l'ensemble des charges de fonctionnement liées au réseau et à ses équipements actifs et il perçoit en contrepartie toutes les recettes de commercialisation.

Il existe donc plusieurs flux financiers entre le syndicat mixte et Covage :

- Les charges de fonctionnement acquittées par le syndicat mixte et remboursées par le délégataire (droits de passage Orange, redevances d'occupation du domaine public, frais de contrôle de la DSP, charges liées à l'occupation des locaux loués à Amiens Métropole pour les équipements de cœur de réseau),
- Les services Haut débit et Très haut débit facturés aux membres du Groupement Fermé d'Utilisateurs par Somme Numérique et reversés à COVAGE SOMME,
- Les recettes perçues au titre de l'occupation des armoires de Montée en débit reversées à COVAGE SOMME.

Les dépenses refacturées à COVAGE pèsent pour 700 000€ HT dans le budget de fonctionnement de Somme Numérique.

Les recettes perçues pour le compte du délégataire sont estimées à 850 000€ HT (GFU + Orange).

Dans le cadre de cette activité d'exploitation du réseau, il convient également de relever le temps passé par les agents de Somme Numérique pour le contrôle du délégataire mais également pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le suivi administratif des raccordements de sites publics des membres au réseau de fibre optique, représentant 2,5 ETP.

Ce sous-budget comprend également 45 000€ HT de dépenses liées à la fourniture du service très haut débit aux membres du GFU par deux opérateurs, ainsi que le paramétrage par l'info-gérant de Somme Numérique lors de l'activation de ces sites.

La mise en œuvre du SDTAN (1,8 M€ HT)

La mise en œuvre du SDTAN de Somme Numérique correspond en fonctionnement aux frais liés à l'activité du pôle réseau chargé du suivi de ces investissements, soit 5 ETP (320 000€).

Le reste correspond au remboursement des intérêts d'emprunt, dont une partie est financé par les contributions des EPCI et une autre partie est financée par les redevances du délégataire.

Le centre de services numériques mutualisés (660 000€ HT)

En fonctionnement, les dépenses prévisionnelles du centre de services numériques pour l'année 2020 s'élèvent à 660 000€HT.

Ces dépenses sont financées par les contributions des collectivités et établissements qui bénéficient des services. Le syndicat mixte dispose déjà à ce jour d'une grille de services qu'il conviendra d'actualiser dans les prochains mois.

Elles comprennent :

- les frais d'infogérance du Data center (190 000€ HT) ;
- les charges d'électricité et de maintenance des équipements du Data center (231 000€ HT) ;
- les charges de personnel des deux agents affectés à ce centre de services (87 000€ HT) ;
- toutes les prestations extérieures liées au fonctionnement des services (152 000€ HT).

Ce sous-budget présente un déficit prévisionnel de 290 000€ HT, couvert par les recettes de commercialisation du réseau d'initiative publique.

V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail

Somme Numérique a constitué un groupement de commandes dédié à la mise en œuvre des projets « Espaces Numériques de Travail » dans les écoles maternelles et élémentaires de son périmètre de compétence. Pour répondre aux besoins des membres du groupement, le syndicat mixte dispose d'un accord-cadre de 4 lots avec 3 titulaires retenus pour chaque lot qui sont remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.

Les tableaux numériques, vidéoprojecteurs interactifs et les tablettes sont subventionnés par le FEDER à hauteur de 40%.

Les opérations comptables liées à l'acquisition et au remboursement de ces matériels sont inscrites sur des comptes de tiers ; ces matériels n'entrent pas dans l'actif du syndicat mixte, ils sont propriété des membres du groupement concernés.

L'inscription budgétaire s'élève en prévisionnel à 700 000€ en dépense et en recette.

MEMBRES	budget 2020
Amiens Métropole	250 000,00 €
Nièvre et Somme	25 000,00 €
Avre Luce Noye	45 000,00 €
Terre de Picardie	25 000,00 €
Baie de Somme	35 000,00 €
Grand Roye	60 000,00 €
Est de la Somme	25 000,00 €
Territoire Nord Picardie	35 000,00 €
Vimeu	20 000,00 €
Blangy sur Bresle	15 000,00 €
Ponthieu-Marquenterre	40 000,00 €
Somme Sud Ouest	25 000,00 €
Villes Sœurs	25 000,00 €
Val de Somme	25 000,00 €
Coquelicot	25 000,00 €
Haute Somme	25 000,00 €
	700 000,00 €



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



2. BUDGET PRINCIPAL – l'acquisition de matériels informatiques et l'aménagement des locaux

Les crédits d'investissement inscrits au budget primitif 2020 correspondent au besoin de renouvellement en matériels informatiques pour les agents affectés à l'activité du budget principal.

Il est prévu également d'étudier le renouvellement du système de chauffage et de la climatisation dans les bureaux et salles de réunion. Un audit technique a été réalisé avant l'entrée dans les locaux mais les modalités et l'évaluation financière restent à définir.

3. BUDGET ANNEXE – le Data center

Après l'acquisition du Data center réalisée en 2019 et le déménagement en cours des services existants dans la salle St Fuscien, le syndicat mixte est prêt à mettre en œuvre les services de sauvegarde, stockage et hébergement sur la base de l'infrastructure en place. Les crédits prévisionnels inscrits au budget 2020 à hauteur de 200 000€ HT permettront le cas échéant de renforcer ou changer les équipements selon les demandes réalisées par les membres du syndicat mixte.

4. BUDGET ANNEXE – les raccordements de sites publics

Chaque année, les collectivités sollicitent le syndicat mixte pour bénéficier d'un raccordement de leurs sites publics au réseau de fibre optique. Ces demandes sont mises en œuvre après validation du devis correspondant. Le budget prévu à cet effet s'élève à 500 000€ HT.

5. BUDGET ANNEXE – les raccordements finaux FTTH

Une fois le déploiement initial achevé, comme c'est le cas pour la 1^e phase de déploiement, le syndicat mixte finance les raccordements finaux qui sont réalisés par COVAGE SOMME au fur et à mesure des abonnements souscrits auprès des opérateurs de services. Ce budget estimé à 5 M€ HT pour 2020 est financé par emprunt. Les annuités de ces emprunts sont équilibrées les années suivantes par les redevances spécifiques versées par le délégataire pour chaque prise raccordée.

6. BUDGET ANNEXE - l'opération 100% FTTH 2019-2024

Sur le périmètre du département de la Somme, le programme concerne la création de 147 006 prises FTTH (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 162,54 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	35,20	22%
FEDER	3,72	2%
Région Hauts de France	6,00	4%
Département de la Somme	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	89,06	54%
Total	162,54	100%

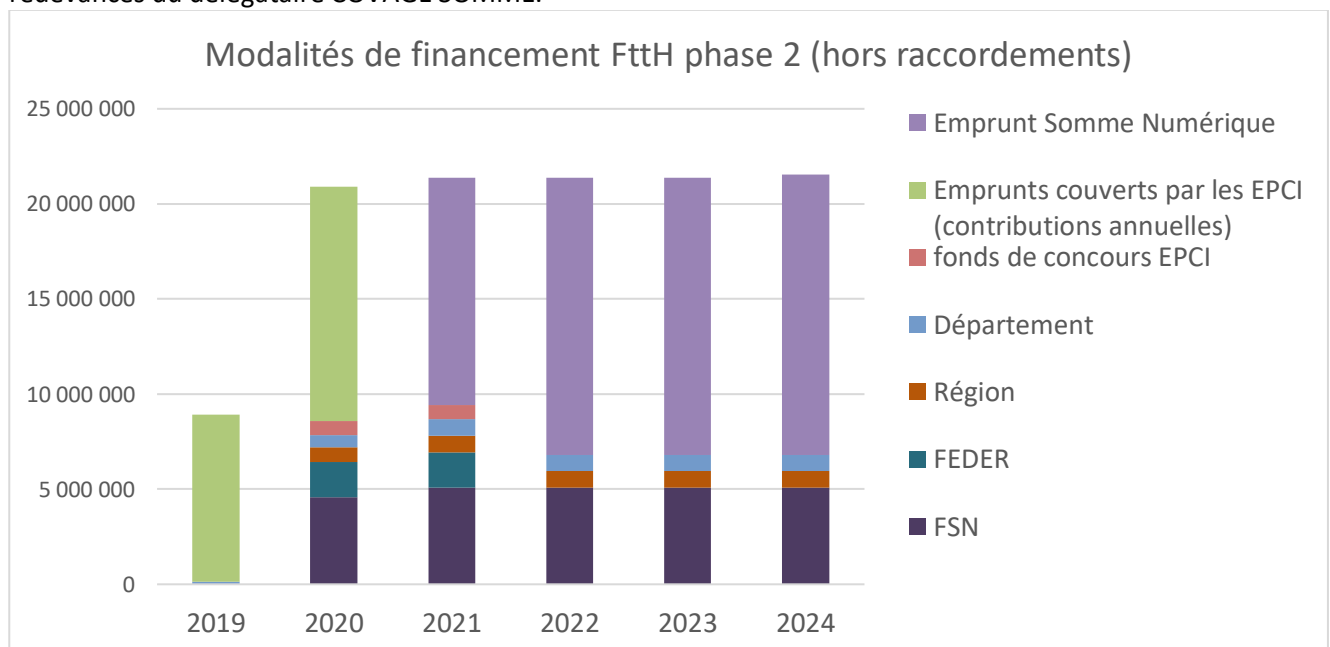
Sur le périmètre du département de Seine-Maritime, correspondant aux 7 dernières communes ayant adhéré à la communauté de communes des Villes Sœurs, le programme concerne la création de 3593 prises (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 4,38 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	1,00	23%
Région Normandie	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

Le rythme de construction retenu à ce stade est de 30 000 prises par an entre 2020 et 2024.

Les subventions publiques sont perçues au fur et à mesure des déploiements. Les redevances du délégataire sont également perçues avec une année de décalage par rapport à la livraison et à la commercialisation des prises. Le mécanisme d'emprunt pour le compte des EPCI permet donc au syndicat mixte d'assurer le financement de l'opération les deux premières années et de pouvoir ensuite emprunter lorsque les premières prises sont livrées au délégataire et qu'il est donc en mesure de verser les redevances.

Dans le graphique suivant, on entend par « emprunt Somme Numérique », l'emprunt qui est financé par les redevances du délégataire COVAGE SOMME.



7. BUDGET ANNEXE – une nouvelle salle d'hébergement pour les équipements du RIP de la Somme

Le cœur du réseau de fibre optique de la Somme s'est historiquement constitué dans une salle située dans le bâtiment loué à Amiens Métropole rue St Fuscien. Avec le départ de Somme Numérique, il n'y a plus de sens à conserver cet emplacement.

Cette salle héberge les équipements d'activation du réseau d'initiative publique de la Somme, ainsi que les équipements des opérateurs clients sur lesquels transitent leurs services et toutes les liaisons fibre optique des accès point à point des sites publics raccordés dans le cadre du GFU de Somme Numérique.

Ce déménagement constitue une opération très sensible menée en collaboration avec Covage Somme. Mais c'est aussi l'occasion de remettre à plat les conditions d'hébergement et de constituer une véritable salle télécoms aux normes actuelles. Le syndicat mixte dispose d'un espace libre bien dimensionné pour accueillir ces équipements au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 35 avenue d'Italie, au même niveau que la Data center. Il s'agit d'une ancienne salle technique aménagée à l'origine par le Mipih.

Pour la mise en œuvre de cette opération de déménagement et création de la nouvelle salle, Somme Numérique doit se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Une démarche de sourcing a déjà été réalisée auprès de différents professionnels pouvant être intéressés par cette prestation. Le syndicat mixte va donc lancer en cette fin d'année 2019 une consultation qui aboutira au choix d'un AMO.

L'année 2020 sera consacrée aux étapes suivantes :

- Etat des lieux de l'existant ;
- Définition du programme de création du nouveau cœur de réseau, comprenant le local d'hébergement des équipements actifs, le local opérateurs et la salle distribution d'énergie ainsi que tous les équipements annexes nécessaires en termes de sécurité et de continuité d'activité ;
- Méthodologie et accompagnement dans la démarche de négociation avec les opérateurs ;
- Passation et attribution des marchés de travaux nécessaires.

Un budget d'étude de 100 000€ HT est donc inscrit au budget primitif 2020, dans l'attente de connaître le chiffrage global de l'opération et ses modalités de financement qui seront présentés pour le budget 2021.

VI. PREVISIONS GLOBALES 2020

En synthèse, tenant compte de l'ensemble des éléments décrits dans le présent document d'orientations budgétaires, les grands équilibres des budgets de Somme Numérique se présentent ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement	1 126 000	Recettes de fonctionnement	1 212 500
Intérêts des emprunts	8 500		
Amortissements	41 000	Amortissements	2 200
Virement en section d'investissement	47 700		
TOTAUX	1 214 700		1 214 700

Dépenses d'investissement	766 300	Recettes d'investissement	712 300
Amortissements	2 200	Amortissements	41 000
Capital des emprunts	32 500		
		Virement section de fonctionnement	47 700
TOTAUX	801 000		801 000

BUDGET ANNEXE

Dépenses de fonctionnement	2 740 000	Recettes de fonctionnement	7 110 000
Intérêts des emprunts	1 470 000		
Amortissements	4 280 000	Amortissements	1 640 000
Virement en section d'investissement	260 000		
TOTAUX	8 750 000		8 750 000

Dépenses d'investissement	30 850 000	Recettes d'investissement	30 000 000
Amortissements	1 640 000	Amortissements	4 280 000
Capital des emprunts	2 050 000		
		Virement section de fonctionnement	260 000
TOTAUX	34 540 000		34 540 000

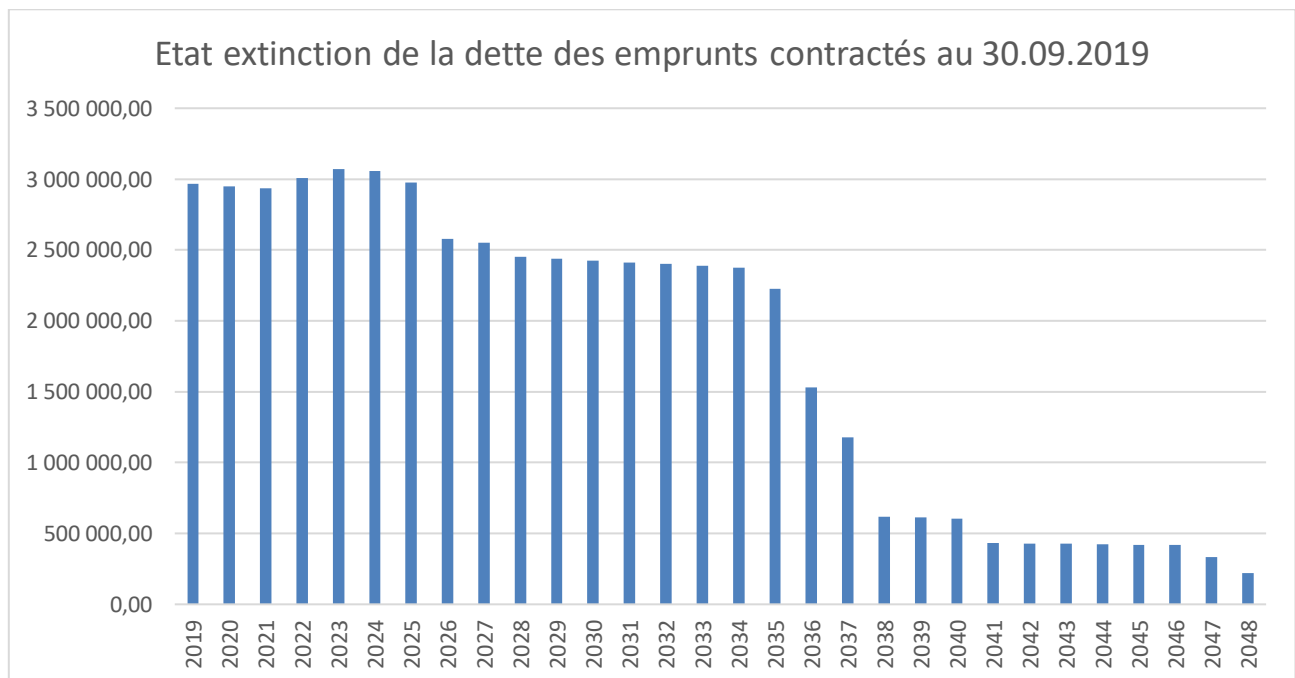
VIII. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte

Depuis le démarrage de la création du réseau de fibre optique jusqu'à ce jour, le syndicat mixte a souscrit 65 726 516 € d'emprunts, dont 67% pour le compte de ses membres (les échéances annuelles font l'objet de contributions spécifiques des membres concernés – 2,6 M€). Le reste des échéances est financé par les recettes de commercialisation du réseau.

En 2019, Somme Numérique a souscrit :

- 500 000€ pour l'acquisition de ses locaux,
- 1 800 000 € pour le Data center,
- 5 000 000€ au titre du financement de la phase 1 du programme FTTH,
- 5 000 000€ au titre des raccordements finaux,
- 1 112 126€ pour le compte de la communauté de communes des Villes Sœurs,
- 275 570€ pour le compte de la communauté de communes Nièvre et Somme.



Les contributions 2020 des membres concernés par le remboursement des échéances d'emprunt se décomposent comme suit :

1 874 347,23	DEPARTEMENT
306 802,03	AMIENS METROPOLE
11 395,28	CC TERRITOIRE NORD PICARDIE
15 605,09	CC SOMME SUD OUEST

12 122,06	CC AVRE LUCE NOYE
94 040,24	CC VAL DE SOMME
243 995,31	CC VILLES SCEURS
62 303,30	CC NIEVRE ET SOMME*

Elles feront l'objet d'une délibération spécifique lors du vote du budget.

*L'échéance du dernier emprunt de 275 570€ n'est pas connue à cette date

2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2020

Un emprunt de 8 759 407€ pour le compte des EPCI concernés par la 1^e phase de travaux sur la période 2019-2020 devrait être souscrit fin 2019 ou début 2020. Une négociation est en cours avec la Banque des Territoires.

Les besoins d'emprunts pour 2020 concernent le déploiement FTTH :

FttH – raccordements finaux	5 000 000€
FttH phase 2 – emprunts pour le compte des EPCI	12 000 000€

Par ailleurs, afin de palier la différence entre le rythme des dépenses et le versement des subventions, il conviendra de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 4 M€.